

Annexe 2 au Préavis 18/2016- Modifications de l'annexe du Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la Commune d'Arzier-Le Muids

2016 - 2017



12 ans



sur sol suisse

Français



Connaissance de la langue

Aucune aide sociale



Casier judiciaire vierge



Déménagement possible durant la procédure



Une demande pour la famille

DEVENIR SUISSE



Dès 1.1.2018



Uniquement

10 ans



sur sol suisse

Français



Connaissances certifiées A2 écrit B1 oral

Aucune aide sociale

3 ans avant la demande



Casier judiciaire vierge



Nouvelle procédure en cas de changement de commune/canton avant la décision de l'autorité désignée



Une demande par adulte